

Saint-Denis, le 20 décembre 2023

## ÇA CHANGE AU 1ER JANVIER 2024 : UNE POLITIQUE DE STATIONNEMENT SIMPLIFIÉE & UNIFIÉE À PLAINE COMMUNE

Au 1er janvier 2024, le stationnement public payant est unifié sur l'ensemble du territoire de Plaine Commune.

Les conseillers territoriaux ont voté le 19 décembre 2023 en conseil de territoire, les nouvelles modalités de stationnement sur l'ensemble des communes de l'EPT : une première pierre du Plan de stationnement territorial.

Zoom sur cette unification des tarifs selon un nouveau zonage.

### QU'EST-CE QUI CHANGE POUR LES USAGERS DU TERRITOIRE ?

Au 1er janvier 2024 Plaine Commune unifie les conditions tarifaires du stationnement public sur son territoire et efface ainsi les disparités entre les villes au profit de règles de stationnement plus simples et plus lisibles.

#### • Nouveau zonage :

Afin de suivre les recommandations du Plan des mobilités en Île-de-France (ex-PDUIF) préconisant des conditions tarifaires spécifiques aux villes de la petite couronne, Plaine Commune simplifie son zonage en 2 parties :

**Zone Sud : Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Aubervilliers**

**Zone Nord : Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine, Stains et Villetaneuse**

*Les différentes tarifications ont été harmonisées en 3 types : stationnement résidentiel, stationnement dans les zones commerçantes et secteur des puces de Saint-Ouen\*.*

#### • Nouveaux tarifs visiteurs :

Les nouveaux tarifs horaires dépendent désormais de ce découpage Sud / Nord tout en conservant les principes de tarification des zones résidentiel / rotatif\*.

Au Sud : **2,50 € de l'heure** - Au Nord : **1,50 € de l'heure**

#### • Nouveaux abonnements :

Pour les résidents et commerçants sédentaires de Plaine Commune en zone verte :

Au Sud : **20€ par mois ou 200€ par an**

Au Nord : **15€ par mois ou 150€ par an**

Les habitants peuvent bénéficier de **2 abonnements par foyer** pour stationner dans leur commune ou leur quartier.

Stationnement payant en 2024



A partir du 1er janvier 2024, les abonnements pourront être souscrits : sur la **boutique en ligne** dès la mi-janvier, à la **boutique physique territoriale** : Parking Basilique Saint-Denis, certaines villes mettront à disposition une **permanence locale**.

*Les abonnements pris auprès des villes avant le 1er janvier 2024 seront automatiquement transférés à Plaine Commune et valables jusqu'à la fin de leur date d'engagement.*



**La volonté de Plaine Commune est de simplifier et de rendre cohérente l'offre de stationnement sur l'espace public tout en proposant des abonnements abordables pour les foyers et les acteurs locaux.**



Mathieu Hanotin, maire de Saint-Denis, président de Plaine Commune

## » LES PROFESSIONNELS MOBILES DU TERRITOIRE : UN AXE PRIORITAIRE

Plaine Commune facilite les interventions des professionnels du territoire dont l'activité nécessite des déplacements fréquents avec un abonnement valable dans les zones vertes des 9 villes de l'EPT.

### ARTISANS

*exerçant une activité professionnelle domiciliée dans la commune*

**50€ par mois**  
**500€ par an**

### PROFESSIONNELS DE SANTÉ

*professionnels mobile de santé domicilié dans l'EPT*

**10€ par mois**  
**100€ par an**

**VALABLE DANS TOUTES LES ZONES VERTES DE L'EPT**



## L'ESPACE PUBLIC DU TERRITOIRE EN CHANGEMENT...

Plaine Commune a développé son **Plan de stationnement territorial**, fruit de plusieurs mois de travail en concertation avec les villes du territoire, dans le but d'homogénéiser le stationnement et de fluidifier les mobilités. Ce Plan territorial de stationnement englobe le stationnement en surface mais également le stationnement souterrain, vélo, véhicules électriques, deux-roues motorisés... et répond à un **double objectif** :

- rendre la **politique de stationnement cohérente avec les différentes politiques publiques** menées par l'EPT : plan de végétalisation (Plan Arbre), politique cyclable et mobilités douces... pour un espace public plus agréable.
- prendre en compte les besoins des habitants et usagers du territoire : avec des abonnements abordables qui répondent aux besoins spécifiques de chacun, des places PMR densifiées...

Le plan de stationnement territorial est aussi l'occasion pour Plaine Commune de s'engager pour des **solutions innovantes et inclusives** : un nouveau dispositif, le Pass Handicap, permettra aux bénéficiaires de la gratuité PMR de s'enregistrer avec la plaque de leur véhicule principal. Dès le 1er janvier 2024, ils n'auront plus à prendre un ticket à chaque stationnement.

**Retrouvez l'ODJ du Conseil de territoire**

**contact presse:**

**Félix GRAND**

[felix.grand@plainecommune.fr](mailto:felix.grand@plainecommune.fr)  
07 76 62 40 56



**Prochain conseil de territoire:**

30/01/2024